

**Compte rendu de séance
du Conseil Municipal du 13 septembre 2010**

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
MM. les adjoints Marc KLEIN, Christian RICHERT, Philippe OBRECHT
Mmes les conseillère Brigitte BURGER, Véronique ERNEWEIN
MM. les conseillers Claude WEISS, Charles MEHL, Mathieu DURINGER,
Norbert PONTA, Jacky JACOB, Albert DUB, Jacky HARTSTREISEL,
Michel ETTLINGER, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas GROSS,
Christian DIEBOLD, Bernard RIEHL.

Absents excusés : M. Valentin GEBHARDT qui donne procuration à M. Xavier ULRICH

Absent non excusé : ./.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

5) Création d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dit « Passerelle ».

1) Demande de subvention pour ravalement de façades

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil, la demande de subvention formulée par Monsieur BUCHY Gilbert pour les travaux de ravalement de façades (peinture) de sa propriété 15 rue du Général Leclerc. La surface à prendre en compte et entrant dans les critères est de 138m² à raison de 2€/m² pour la peinture. Le bâtiment datant d'après 1900, non compris dans le périmètre fixé par le Département, bénéficiera de la seule aide communale.

Adopté à l'unanimité

2) Demande de subvention du club de fléchettes « Les Cobras »

Le club de fléchettes « Les Cobras » de Schwindratzheim sollicite une subvention de la commune pour l'achat de huit cibles d'un montant global d'environ 400,- € TTC.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le montant à allouer en tenant compte des critères établis par la nouvelle grille de répartition existante à cet effet, soit une aide de 134,- €.

Compte tenu du montant de la subvention accordée et s'agissant de la première demande de subvention de l'association, malgré la réception en mairie en cours d'année, le Conseil Municipal décide d'octroyer l'aide de 134 € au club de fléchettes « Les Cobras » sur les crédits budgétaires 2010.

Adopté à l'unanimité

3) Ventes de terrains de voirie – Aménagement RD 108

En vue de régulariser les transactions foncières pour l'aménagement de la RD 108, le Conseil Général du Bas-Rhin sollicite une délibération du Conseil Municipal validant la vente et autorisant le Maire à signer l'acte de vente

correspondant pour les terrains cédés par la commune. Il s'agit de deux parcelles d'une contenance globale de 5,35 ares, moyennant le prix de 374,50 €.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que sur l'ensemble des propriétaires concernés, un seul, issu de Schwindratzheim n'a pas signé la cession d'une partie de son terrain avec le Conseil Général pour l'aménagement de cette voie départementale.

Le Conseil Municipal autorise ensuite le Maire à confirmer la cession des parcelles communales et à signer l'acte de vente à établir.

Adopté à l'unanimité

Mlle BURGER Brigitte quitte la salle à 20h30 et donne procuration à M. Christian RICHERT

4) Participation du Tennis Club de Schwindratzheim aux charges de fonctionnement des courts de tennis extérieurs

Les courts de tennis ont été dotés récemment d'un éclairage pour le jeu et alimentés en eau potable. Le compteur d'eau a été mis directement au nom du club alors que le compteur électrique est au nom de la commune, comme pour les terrains de football. Pour toutes les associations liées à la commune par convention, celle-ci demandera le remboursement des consommations électriques en gardant à sa charge les abonnements et taxes. Pour ce faire, une délibération du Conseil Municipal doit accompagner le titre de recette à émettre.

Après avoir entendu les explications données par Mme le Maire, l'assemblée émet un avis favorable à ces dispositions et autorise le Maire à procéder au recouvrement des sommes dues.

Adopté à l'unanimité

5) Création d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dit « Passerelle »

Depuis le 1^{er} juin 2009, dans le cadre du Plan d'action pour l'emploi des jeunes, des « CAE -passerelle» peuvent être conclus pour des jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Ces contrats d'accompagnement dans l'emploi sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un jeune à s'insérer dans le monde du travail. Un « C.A.E. passerelle » pourrait être créé au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'aide-maternelle à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2010.

L'Etat prendra en charge 90 % du SMIC horaire brut dans la limite de 20 heures hebdomadaires et exonèrera les charges patronales. En outre, la Région Alsace accorde une aide d'un montant de 2.400 € pour un contrat CAE Passerelle d'un an à temps plein, aide calculée et proratisée en fonction du temps de travail hebdomadaire fixé par le contrat. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** la création d'un « C.A.E. - Passerelle » pour les fonctions d'aide-maternelle à **temps partiel** à raison de 20 heures / semaine.

- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Adopté par 16 voix pour et 2 abstentions (MM. DUB et MEHL)

6) Divers

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur la vente
 - d'un terrain non bâti situé impasse de la Zorn, appartenant aux époux TUGEND Manuel d'AMBAZAC (Haute-Vienne), au profit de la SCI CARILAU 18 rue du Gal Leclerc à SCHWINDRATZHEIM,
 - d'un terrain bâti situé 32 rue de la Zorn (appartement), appartenant aux époux DALVAI David de SERQUEUX (Haute-Marne), au profit de M. Bruno CARTELLI et Mlle Elisabeth SERRANO de HOCHFELDEN (Bas-Rhin),
 - d'un terrain bâti situé 8 rue des Vergers, appartenant aux époux CARTER Robert de WILLGOTTHEIM (Bas-Rhin), au profit de M. BUCHMANN Michel et Mme GILGER Nathalie de WOELLENHEIM (Bas-Rhin).
 - Dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a souscrit :
 - un marché de sous-traitance pour les travaux de réaménagement du groupe scolaire – lot N°1 – Gros-œuvre pour un montant de 4 754,10 € TTC avec l'entreprise COLAS d'OSTWALD.
 - Un marché pour les travaux supplémentaires de réaménagement du groupe scolaire – lot N°7 – Electricité pour un montant de 1 290,48 € TTC avec l'entreprise ELECTRICITE KLEIN de SCHWINDRATZHEIM.
 - Mme le Maire informe que le chantier de l'école touche désormais à sa fin. M. RICHERT Christian, Adjoint relate le détail des dernières réunions de chantier. Le bardage défaillant sur la paroi du bloc sanitaire sous l'auvent a été repris. Sur cette même façade, au contact avec la toiture de l'auvent, l'étanchéité n'est pas totale, donc à revoir. Les interventions des entreprises se feront dorénavant les mercredis depuis la reprise des classes. M. GROSS Jean-Nicolas demande à ce que l'ensemble des couvertines portant la clôture en aluminium soit revu. En effet, nombre d'entre elles présentent des fissures suite au percement pour la fixation de la clôture. Les portails extérieurs sont désormais fermés à clé d'où l'impossibilité pour les jeunes collégiens qui attendent le bus, de se mettre à l'abri en cas d'intempéries. Ce point sera revu avec les directeurs d'école.
- M. Claude WEISS entre à 21h05.
- La commune attend de recevoir prochainement le bureau ESPAYS et son premier projet de rédaction concernant les points retenus pour la modification du POS, ainsi que le bureau N2I pour l'aménagement de la RD421 (sortie d'exploitation URBAN). A cet effet, deux réunions de commissions élargies à l'ensemble du conseil sont prévues, l'une le 27 septembre pour discuter de la priorité des nouveaux projets à engager, l'autre le 11 octobre ayant pour objet l'aménagement des zones d'extension et la modification du POS.
 - Le curage sur 20cm de profondeur du chemin d'exploitation à l'arrière des propriétés de la rue de République, a été réalisé. Nous n'avons pas eu à déplorer

de grosses coulées de boue cette année. L'avenir nous dira si le dispositif en place (bandes enherbées + fascines + grille) est efficace. Les propriétaires de la rue de la République se sont engagés à entretenir le chemin d'exploitation en y semant de l'herbe et en assurant la tonte.

- Le dossier Ecole Numérique Rurale de Schwindratzheim n'ayant pas été retenu, l'Inspection d'Académie nous gratifie toutefois d'un lot de consolation (portable-vidéoprojecteur, TBI) permettant d'équiper la salle multifonction de l'école primaire. Le Conseil autorise Mme le Maire à valider l'achat d'un 2^e TBI pour la salle de CM2.
- Suite à l'annulation par le Tribunal Administratif de l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2006 portant interdiction de circulation des poids lourds de + de 7,5 tonnes sur la RD421, les maires des communes concernées ont demandé au Préfet où en était le recours formulé auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy. La réponse de ce dernier peut se résumer ainsi : l'affaire suit son cours. Il a tenu à préciser quand même que si les municipalités obtenaient gain de cause et en cas de nouvel arrêté, il faudra restreindre les dérogations ; un trop grand nombre d'exceptions fragilisent les mesures prises et les rendent inapplicables.
- M. Michel ETTLINGER soulève le problème récurrent du stationnement devant les écoles. A priori, il reste des parents indisciplinés qui n'observent pas les règles du jeu. Avant de faire appel à la gendarmerie pour verbaliser, il est proposé de faire un rappel dans le carnet de liaison des enfants. Une signature des parents attestera que l'information a bien été prise en compte.
- Une réunion aura lieu en mairie le 20 septembre en vue d'organiser le prochain spectacle de fin d'année des écoles avec les prochaines « Zorn o' folies ». L'inauguration des nouveaux aménagements du groupe scolaire pourrait se greffer également sur cette occasion.
- L'activité récente de « casse-auto » est également évoquée. En fait, M. WITZ de BRUMATH est locataire chez M. SCHNITZLER Théo d'un terrain qui sert de plate-forme relais pour la récupération des véhicules par une entreprise spécialisée dans le transport et le traitement de carcasses automobiles. M. WITZ est en règle avec son activité et affirme apporter tout le soin pour ne pas engendrer de pollution visuelle, ni naturelle. Le terrain ne supportera pas plus d'une dizaine de véhicules à la fois qui seront enlevés régulièrement. Il n'y a pas d'activité de démontage sur place. Le conseil souhaite néanmoins suivre cette affaire de près et relever tout incident qui pourrait amener des dégradations aux terrains ou à la voirie, notamment par le passage répété des camions chargeant les véhicules.
- M. GROSS Jean-Nicolas relève avec satisfaction que les comptes-rendus des deux dernières commissions ont été diffusés, notamment celui concernant la commission élargie à l'ensemble du conseil traitant du projet d'aménagement des terrains de football. Mme le Maire demande toutefois à apporter deux précisions en complément de ce qui a été écrit. D'une part la décision du montant de la subvention sera discutée préalablement en commission, l'octroi des 40% n'étant pas accordé d'office, compte tenu de la grille élaborée à cet effet. Selon ce même règlement, il est précisé que les aides cumulées y compris celle de la commune ne sauraient dépasser 80% et que l'association supportera au minimum 20 % du financement de l'opération.

Séance close à 23h00.